



**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC  
MODIFICATION DU PLU – CONSTRUCTION D’UN CENTRE MEDICAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2214-4 et suivants ;

VU le Code de l’Environnement et notamment ses articles L120-1, L121-15-1 et suivants et R121-19 et suivants,

VU le Code de l’Urbanisme et notamment ses articles L103-2, L103-3 et suivants et L300-2,

VU le dossier de concertation prêt à être soumis à concertation,

Vu l’arrêté du maire 2024-URBA-121,

Considérant la volonté communale de bénéficier d’un centre médical.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Disposer d’un centre médical à disposition de la population communale.
- Permettre à des médecins généralistes d’effectuer une activité médicale jugée de service public pour la population communale.
- Contribuer à l’attractivité communale sur le territoire alentour.

La modification du PLU demande la mise en place d’une concertation.

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- Un avis d’information annoncera les dates d’ouverture et de clôture de la concertation ainsi que ses modalités :
- Sur le site internet de la commune <https://www.mairiesaintromaindejalonas.fr/>  
-Par affichage en mairie située 560 rue du Stade à Saint Romain de Jalionas 38460.
- La concertation durera 15 jours, le dossier de concertation pourra être consulté :
- Sur le site internet de la commune <https://www.mairiesaintromaindejalonas.fr/>  
-Sur support papier accompagné du registre de concertation, à l’accueil de la mairie située au 560 rue du Stade à Saint Romain de Jalionas 38460, aux horaires habituels d’ouverture.
- Pendant toute la durée de la concertation, les observations et propositions du public relatives au projet pourront être transmises ou consignées :
- Par voie électronique, en envoyant un mail à l’adresse suivante : [contact@mairiesrdj.fr](mailto:contact@mairiesrdj.fr)  
-Par écrit, sur le registre de concertation joint au dossier et accessible au à l’accueil de la mairie située au 560 rue du Stade à Saint Romain de Jalionas 38460, aux horaires habituels d’ouverture.  
-Par courrier postale adressé à Monsieur le Maire, au 560 rue du Stade à Saint Romain de Jalionas 38460.

Le Maire,  
Jérôme GRAUSI



- le 30/05/24